

## COMITE DE NEGOCIATION

Le 11 mars 2015, le **comité de négociation 360** a eu lieu avec les points suivants.

– Vincent Gilles – Vincent Houssin

## COMMUNICATION PRÉALABLE

Le président du comité de négociation confirme qu'une loi concernant les membres du personnel travaillant sous le statut ACS sera publiée. Cette loi s'appliquera aux membres du personnel employés en Flandre à la police locale ou fédérale et régularisera leur situation avec effet rétroactif à partir du premier avril 2015..

## PRÉAVIS DE GRÈVE LIEGE

Le préavis de grève a été déposé au vu de la situation infrastructurelle pénible de la police fédérale à Vottem. Les engagements pris en 2012 par les autorités et la Régie des Bâtiments n'ont toujours pas été réalisés.



Le président du comité de négociation confirme la légitimité du préavis de grève étant donné qu'aucune amélioration n'a pu être constatée aujourd'hui.

La personne représentant la Régie des Bâtiments donne un aperçu des travaux prévus dans les phases 1 et 2. Ces travaux seront exécutés en tenant compte du budget prévu, mais il ne peut garantir qu'un budget supplémentaire sera libéré. Aucune garantie en vue d'une solution structurelle pour les problèmes d'infrastructure ne peut être donnée.

Le Ministre effectuera une visite sur le site le plutôt possible. Le préavis de grève est maintenu.